

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six et le 29 du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VERGONGHEON s'est réuni en Mairie de VERGONGHEON, sous la présidence de **Jean-Paul PASTOUREL**, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Étaient Présents : **Serge BARD - Yann BARD - Véronique BOUDOUSSIER - Valérie BRUN - Stéphane CHALIER - Arthur DALLE - Isabelle GAUTHIER - Maria GOMES- NAVARRO - Christelle GUILLAUMIN - Olivier HAON - Julie LEMESLE - Jean-Paul PASTOUREL - Denis POINSON - Jean-Marc POULIGNIER - Cindy ROCHE**

Étaient représentés : **Sylvain DIOGO par Stéphane CHALIER - Marion MARQUET par Valérie BRUN - Stéphan PONS par Olivier HAON - Sylvie ROQUES par Véronique BOUDOUSSIER**

Le Conseil Municipal a choisi pour **secrétaire de séance Julie LEMESLE**.

Objet : Avis sur la construction d'un pôle viande à Cohade

A la suite d'un audit détaillé du site actuel réalisé en 2019, la reconstruction de l'abattoir sur un nouveau site, a été retenue par la Communauté de Communes de Brioude Sud Auvergne, comme seul scénario viable, compte tenu de l'impossibilité de satisfaire toutes les normes sur le site actuel et condamnant tout développement futur. De plus la situation actuelle engendre des nuisances certaines compte tenu de l'enclavement en zone urbanisée dans le secteur sportif.

Le projet envisagé est la création d'un pôle viande structurant et pérenne pour les différents acteurs économiques en lien avec les filières viandes du territoire Brivadois. Ainsi en complément de l'abattoir, l'aménagement du site intègre également une unité polyvalente de découpe conditionnement, destinée aux utilisateurs de l'abattoir positionnés en circuits courts ainsi que des réserves foncières pour l'implantation future d'ateliers privatifs en lien avec la valorisation des filières viandes territoriale.

L'avis du Conseil Municipal sur cette demande d'autorisation environnementale concernant la construction du pôle viande est requis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable au projet ; en effet, aucune observation ni aucune remarque n'est observée.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

AR Prefecture

043-214302580-20260529-DL_1286_2026-DE
Reçu le 09/06/2026

